DOSSIER DE PRESSE

Education :

- Plan écoles, actions sur le bâti scolaire,
- inscriptions pour la rentrée scolaire 2022.

Mardi 4 janvier 2022 à 10h30 - École Sellier

CONTACT PRESSE
Nina OUMEDJKANE
Tél. : 03 89 32 59 92 / Port. : 06 29 68 13 46
nina.oumedjkane@mulhouse-alsace.fr

SOMMAIRE

03
Introduction

04
Améliorer le cadre d'appentissage :
le patrimoine bâti poursuit sa mue

10
Inscriptions en ligne pour la rentrée
scolaire 2022

Introduction

L'éducation des jeunes Mulhousiens est prise à bras le corps par la Ville qui œuvre pour offrir les meilleures conditions d'apprentissage. Point d'étape sur le Plan écoles visant à réhabiliter **10 établissements scolaires mulhousiens**.

> *« J'ai toujours considéré l'école comme une priorité absolue de mon engagement municipal. »*
>
> Michèle Lutz, Maire de Mulhouse.

Améliorer le cadre d’apprentissage : le patrimoine bâti poursuit sa mue

Le Plan écoles

> « *La métamorphose de nos quartiers s'accompagne d'une ambition : faire de nos écoles des marqueurs fort de ce changement* »
>
> Chantal Risser, Adjointe au Maire déléguée à l'éducation.

Ce programme, né en 2012 et doté de **80 millions d'euros** a pour objectif la rénovation, voire la reconstruction complète de **10 écoles ciblées dans 3 secteurs scolaires prioritaires** : au centre-ville, dans les quartiers de Bourtzwiller et des Coteaux.

Après un diagnostic complet, les écoles concernées par les premières phases d'interventions sont :

- **Au centre-ville** : **3** écoles avec une intervention de 2013 à 2019 (école élémentaire Cour de Lorraine, écoles maternelles Filozof et Porte du Miroir),
- **Bourtzwiller** : **3** écoles avec une intervention de 2017 à 2024 (groupe scolaire Hugo et écoles maternelles Bourtz et Perrault),
- **Coteaux** : **3** groupes scolaires en avant-projet sommaire avec une intervention de 2020 à 2025.

Le Plan écoles bénéficie d'aides de l'Etat, du Fonds européen de développement régional et de la Région Grand Est.

Actions terminées : 3 écoles totalement réhabilitées

Budget dédié : **17 M€**.

Création d'une école relais (Illberg) en 2015 pour permettre la délocalisation des écoles pendant les travaux (600 000€).
Entre 2017 et 2019, **3** écoles (école élémentaire Cour de Lorraine, écoles maternelles Filozof et Porte du miroir) ont été entièrement réhabilitées.

Actions en cours : 3 groupes scolaires neufs aux Coteaux

Budget dédié : **38 M€.**

La recomposition complète du paysage scolaire des Coteaux s'inscrit dans le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain mené sur le quartier et fait, à ce titre, l'objet d'une contractualisation avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine. Le budget du Plan écoles aux Coteaux est d'environ **38 M€** pour les trois groupes scolaires.

3 sites sont identifiés pour la réalisation des 3 nouveaux groupes scolaires, comportant chacun des classes maternelles, élémentaires et un périscolaire :

Site 1 : au nord de l'actuelle école Pergaud, sur un foncier actuellement utilisé comme terrain de football de proximité.

Site 2 : sur le site de l'ancienne école Camus avec le principe d'une extension/réhabilitation d'un des bâtiments de l'ancien groupe scolaire.

Site 3 : sur l'emprise de l'actuelle école Matisse qui devra être préalablement démolie.

Les deux premiers groupes scolaires devront être livrés en même temps (septembre 2024) pour permettre de libérer l'école Matisse qui sera démolie pour accueillir en lieu et place le groupe scolaire Site 3 Matisse (septembre 2026).

Les chiffres-clés* des futurs groupes scolaires – quartier des Coteaux

160 écoliers en école maternelle

270 écoliers en école élémentaire

Soit **8** classes d'école maternelle et 1 classe passerelle

14 classes d'école élémentaire

2 500 m² de surface dont **575** m² pour le périscolaire

**programme type par groupe scolaire.*

Un concours d'architectes lancé ce printemps a permis de choisir les lauréats pour les deux premiers groupes scolaires (sites Peupliers et Camus).

Objectif : livraison des deux groupes scolaires en septembre 2024. Les projets retenus présentent des solutions innovantes avec un objectif environnemental ambitieux.

Site 1 Peupliers : **13,1 M€.** Maîtrise d'œuvre : MADEC Paris et BUOB Mulhouse,

Site 2 Camus : **11,6 M€**. Maîtrise d'œuvre : DWPA Strasbourg.

Un nouveau concours est prévu au deuxième semestre 2022 pour le troisième groupe scolaire situé en lieu et place de l'actuelle école élémentaire Matisse qui sera démolie, avec un objectif de livraison en septembre 2026.

Site 3 Matisse : **13,3 M€.**

futur groupe scolaire Albert Camus

futur groupe scolaire Albert Camus

futur groupe scolaire Peupliers-Pergaud

L'avis des enfants !

Dans le cadre des grandes opérations de Renouvellement Urbain en cours dans le quartier des Coteaux, et notamment la démolition et reconstruction de trois nouveaux groupes scolaires sur le secteur, une concertation a été menée par l'Agence de la participation citoyenne au sein de l'école Matisse et de l'école Maternelle Plein Ciel afin de recueillir la parole des enfants et des familles sur les éléments d'ambiance et d'usages qui pourraient apporter du bien être aux élèves, à l'intérieur de la classe comme à l'extérieur (cour de récréation). Lors de cette première phase de concertation, le dialogue a été initié avec les enfants de 4 classes durant des ateliers adaptées de 30 minutes.
Environ 110 enfants ont participé. A l'heure de la sortie de l'école, les parents ont également été sollicités.

Objectifs
- **Identifier les attentes** des habitants et usagers (enfants) en matière d'équipements des futurs groupes scolaires
- **Identifier la perception** que les familles ont de l'école et du bien-être à l'intérieur de cette institution
- **Identifier les points impérieux** à faire figurer dans les projets
- **Permettre** le recueil de la parole et l'écoute des enfants afin qu'ils puissent exprimer leurs attentes pour leur école, conditions de leur réussite.

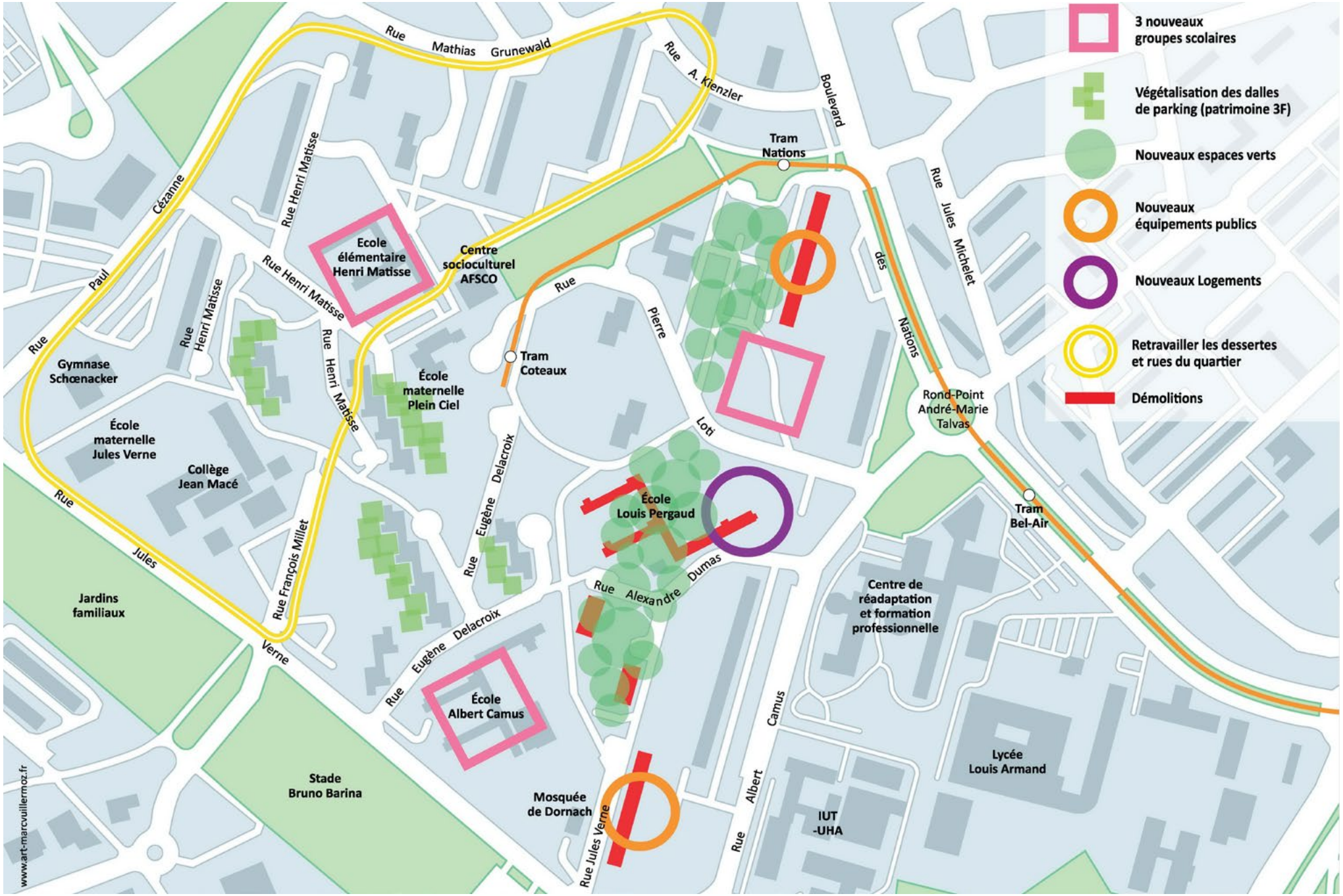
3 nouveaux groupes scolaires
Végétalisation des dalles de parking (patrimoine 3F)
Nouveaux espaces verts
Nouveaux équipements publics
Nouveaux Logements
Retravailler les dessertes et rues du quartier
Démolitions
Rue Mathias Grunewald
Rue A. Kienzler
Boulevard des Nations
Tram Nations
Rue Jules Michelet
Rue Henri Matisse
Rue Paul Cézanne
Ecole élémentaire Henri Matisse
Centre socioculturel AFSCO
Rue Pierre Loti
Tram Coteaux
Gymnase Schœnacker
École maternelle Jules Verne
Collège Jean Macé
École maternelle Plein Ciel
Rue Eugène Delacroix
Rue François Millet
Rue Jules Verne
Jardins familiaux
Rond-Point André-Marie Talvas
Tram Bel-Air
École Louis Pergaud
Rue Alexandre Dumas
Centre de réadaptation et formation professionnelle
École Albert Camus
Stade Bruno Barina
Mosquée de Dornach
Rue Albert Camus
IUT -UHA
Lycée Louis Armand
www.art-marcvuillermoz.fr

Actions en cours : reconstruction d'1 groupe scolaire et rénovation de 2 écoles maternelles à Bourtzwiller

Budget dédié : **20 M€**.

Le Plan écoles prévoit la reconstruction du groupe scolaire Hugo pour un coût estimé à **16,5 M€**, afin de disposer d'un nouvel équipement moderne adapté aux besoins actuels. Le projet prend en compte le dispositif de classes dédoublées et **un accueil périscolaire recalibré avec un financement par m2A de 10 % du coût de la construction**. L'évolution du Programme Local d'Urbanisme, plusieurs problématiques techniques liées à la nature du sol ainsi que la prise en compte d'aménagements plus ambitieux sur les espaces extérieurs ont nécessité de nouvelles adaptations du projet.

Suite du plan écoles

Une opération « tiroir » viendra compléter le Plan écoles sur le quartier avec l'école maternelle Victor Hugo existante qui sera conservée et rénovée pour accueillir les enfants de l'école Bourtz pendant sa rénovation, puis les enfants de l'école maternelle Charles Perrault.

- Maternelle HUGO – **1 M€ TTC** – Etudes 2024 – travaux 2025.
- Maternelle BOURTZ – **1,5 M€** - Etudes 2025 – travaux 2026.

Les chiffres-clés du futur groupe scolaire – quartier de Bourtzwiller

Maternelle :

- 5 classes de 27 enfants
- 1 classe Passerelle de 20 enfants
- Capacité max : 155 enfants

Elémentaire :

- 11 classes de 15 enfants
- 8 classes de 25 enfants
- Capacité max : 365 enfants

Périscolaire :

- 60 maternelles
- 50 élémentaires
- Capacité max : 113 enfants

Surface :

- 5 500 m² Surface utile dont 360 m² en périscolaire
- 1 salle de sport de 570m²

Planning :

Mars 2022 : traitement des sols
Eté 2022 : débuts des travaux bâtiment,
Eté 2024 : démolition des bâtiments élémentaires existants,
Septembre 2024 : livraison du groupe scolaire,
Janvier 2025 : livraison du parking et aménagements extérieurs (parc).

Budget :

Coût travaux : **12 M€ HT**
Coût opération : **14,5 M€ HT** soit **17,5 M€ TTC** (part m2A 1,6 M€ HT- 12%).

Autre opération sur le quartier :

En parallèle, s'est terminé cette année le programme de rénovation/réhabilitation complète du groupe scolaire Brossolette débuté en 2016 pour un total de **2,75 M€** (école maternelle et école élémentaire).
Ce programme sera complété en 2022 par la renaturation de la cour, (projet « cour nature »), pour un budget de **320 000 € TTC**.

Programme pluri-annuel (2020-2025)

Opérations majeures en cours

- **Groupe scolaire Sellier** : **3,15 M€**

Extension de l'école élémentaire et travaux de mise en accessibilité, travaux réalisés en septembre 2020 - **1,65 M€ TTC**.
Extension et rénovation de l'école maternelle : chantier en cours livraison septembre 2022 – **1,5 M€ TTC.**

- **Groupe scolaire Pierrefontaine** :

Extension avec la création de 4 salles de classe et de sanitaires en extension du préau existant : 270 m² - chantier en cours - livraison avril 2022 – **550 000 € TTC.**

Autres opérations

- Performance énergétique : **1,9 M€,**
- Mise en conformité d'accessibilité et incendie : **2,6 M€,**
- Travaux de sûreté dans les écoles (mise en place d'alarmes attentat et d'alarmes anti-intrusion, rehausse des clôtures... : **1,5 M€,**
- Investissement annuel pour les travaux de maintenance des écoles : **5 M€ (1 M€ environ / an)**,
- Réfection des cours d'écoles : **1,3 M€,**
- Travaux de mise aux normes d'accessibilité : **1,8 M€**.

Inscriptions en ligne pour la rentrée scolaire 2022

Mulhouse, ville des intelligences, continue de mettre l'accent sur l'innovation par les usages via le développement des e-services.
Pour la rentrée scolaire 2022, poursuite du dispositif des inscriptions en ligne à destination des petites sections de maternelle et des CP. L'année dernière, **85% des familles ont opté pour ce mode d'inscription**.
Par cette mesure, les écoles mulhousiennes font à nouveau un grand pas dans l'ère du numérique avec une modernisation des démarches et une simplification de la vie des familles. Plus besoin de se déplacer, pas de contraintes horaires.

Un vrai plus au regard du contexte sanitaire visant à limiter les déplacements.
Néanmoins, la Ville de Mulhouse propose un accompagnement pour les parents ne disposant pas d'Internet ou ayant des difficultés.

Inscriptions à l'école Illberg

L'école multilingue Illberg propose dès la maternelle un parcours multilingue français-anglais en immersion qui s'ouvre à l'allemand en classe de CM2. Les inscriptions se font du 17 janvier au 6 février en élémentaire et du 31 janvier au 20 février en maternelle sur e-services.mulhouse-alsace.fr rubrique inscriptions scolaires.

Inscription en ligne, quand et pour qui ?

L'inscription en école maternelle (petite section) ou en élémentaire (CP) n'est pas automatique.
Du 17 janvier au 6 février 2022
Inscription en école élémentaire (CP), pour les enfants actuellement scolarisés en grande section de maternelle.
Du 31 janvier au 20 février 2022
Inscription en école maternelle (petite section), pour les enfants nés en 2019.
Inscription en TPS (très petite section), pour les enfants nés en 2020 (écoles maternelles Dieppe, Saint-Exupéry, Tonneliers, Verne).
Du 25 avril au 13 mai 2022
Inscription en classe Passerelle, pour les enfants nés en 2020 (information des parents en mars).

Les inscriptions se font en ligne sur e-services.mulhouse-alsace.fr sauf pour les classes passerelles qui se font auprès des directeurs des écoles concernées).

Rappel : Depuis la rentrée 2019, l'instruction est devenue obligatoire dès l'âge de 3 ans.

Inscription en ligne, comment ?

Étape 1 :
Préparation des pièces justificatives au format PDF (documents scannés ou photos lisibles (prises via téléphone portable) :

- pièce d'identité (CNI, passeport ou carte de séjour) du détenteur de l'autorité parentale,
- livret de famille ou extrait original de l'acte de naissance avec filiation de l'enfant à inscrire,
- justificatif de domicile de moins de trois mois (facture ou attestation d'abonnement de gaz, d'eau, d'électricité, de téléphonie fixe/internet, contrat de location d'un bailleur social).

Pour des demandes de dérogation ou des situations particulières, des justificatifs supplémentaires sont demandés :

- Pour les gardiennes : attestation de gardienne, justificatif de domicile de moins de trois mois de cette personne* et un justificatif d'activité professionnelle du/des parents (attestation employeur…).
- Pour les demandes de dérogation : le formulaire rempli. **
- Pour les situations particulières : attestation d'hébergement d'un particulier ou d'un centre d'accueil (demandeurs d'asile, aide à l'enfant), d'un certificat médical d'un spécialiste ou d'un centre hospitalier.

*disponible sur la plateforme e-services.mulhouse-alsace.fr rubrique : Inscriptions scolaires ou sur le site internet de la Ville
**disponible sur la plateforme e-services.mulhouse-alsace.fr rubrique : Inscriptions scolaires

Étape 2 :
Se connecter via un ordinateur, une tablette, un smartphone sur le site Internet e-services.mulhouse-alsace.fr.
Si vous avez déjà un compte, connectez-vous puis rendez-vous sur l'espace Inscriptions scolaires. Sinon, créez votre compte à l'aide d'une adresse mail et d'un mot de passe, puis rendez-vous sur l'espace Inscriptions scolaires.

Étape 3 :
Sélectionner l'année 2022/2023 et remplir le dossier d'inscription en suivant les instructions et ajoutez les pièces justificatives nécessaires.
Tout dossier incomplet et/ou non remis dans les délais ne sera pas traité en priorité.

Étape 4 :
Une fois le dossier rempli et seulement si la situation le nécessite, un rendez-vous peut être proposé : le rendez-vous aura lieu à la Direction de l'Éducation, 11 av du Président Kennedy. Rendez-vous à prendre via le site Internet e-services.mulhouse-alsace.fr.

Étape 5 :
A la fin de l'inscription : **réception d'un code à noter et à garder.**
Il permettra de suivre l'avancement du dossier. Le parent recevra également un mail récapitulatif de la demande.

Et après l'inscription en ligne ?

Fin avril pour les élémentaires et mi-mai pour les maternelles : réception par courrier postal de l'affectation scolaire de l'enfant. L'inscription définitive sera à faire auprès de l'école d'affectation selon les modalités figurant dans le courrier.

Besoin d'aide ?

Pour toutes questions ou pour les parents n'ayant pas accès à Internet, la Ville de Mulhouse propose un accompagnement :

→ Par téléphone au 03 89 32 58 72, du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 17h,
→ Par e-mail : Inscriptions.scolaires@mulhouse-alsace.fr.

D'autres structures peuvent aussi accompagner les parents :
→ L' Espace France Services Drouot-Barbanègre : 67 rue de Sausheim, tél. 03 69 77 77 24,
→ L' Espace France Services Coteaux : 25 rue Mathias Grünewald, tél. 09 82 29 82 90,
→ L' Espace France Services Lavoisier-Brustlein : 59 allée Gluck, tél. 03 89 45 90 02.

Questions-réponses

A quel âge un enfant doit-il être scolarisé ?

L'instruction est obligatoire pour les enfants, français ou étrangers, entre 3 et 16 ans (art L131-1 du Code de l'Education).

Peut-on inscrire son enfant dans n'importe quel établissement ?

L'inscription scolaire est définie en application de la carte scolaire.
Si les parents ne souhaitent pas scolariser leur enfant dans l'école de secteur, ils devront faire une demande de dérogation qui devra être motivée.
Cette demande sera étudiée au regard des raisons invoquées (si elles sont recevables) et en fonction des places disponibles dans l'école demandée.

Que se passe-t-il si on inscrit tardivement son enfant et qu'il est indiqué qu'il n'y a plus de place disponible dans l'école de secteur ?

Il se peut qu'en cas d'inscription tardive et au regard des effectifs, l'enfant soit redirigé vers une autre école du pôle scolaire.